

CONSEIL MUNICIPAL 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DECLERK, Maire.

Présents : M. QUILLET Jean Pierre, Mme BAZIRET Maryvonne, M. HAUGUEL Olivier, M. DAVID Olivier, M. GOUPIL Vincent, Mme BOUDIN Sandrine, M. TARIN Rémy

Absents excusés : M. HAIRAULT Ludovic (excusé).

Secrétaire de séance : M. Olivier HAUGUEL

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 7 juin 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 7 juin 2022

EFFACEMENT RESEAU TELECOM DANS LA RUELLE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis d'entreprises concernant les travaux d'effacement du réseau télécom dans La Ruelle.

En effet, le réseau télécom est le seul réseau aérien dans cette rue et son installation est ancienne. Le déploiement de la fibre optique est imminent. Il est plus pertinent d'effacer le réseau télécom avant, de sorte que le réseau fibre soit souterrain.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise Eiffage Energie Systèmes d'un montant de 40 242.96 euros TTC,
- de retenir le devis de l'entreprise ORANGE d'un montant de 10 232.10 euros,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat ou convention nécessaire à la réalisation des travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès d'établissements bancaires afin de contracter un prêt qui financera ces travaux et faire les modifications budgétaires nécessaires.

DEMANDE DE FINANCEMENT AU CREDIT AGRICOLE MUTUEL

Pour assurer le financement de l'effacement de réseau Orange dans La ruelle et rue des carrières, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- **Montant : 51 000 €**
- **Taux : 2,18 %**
- **Durée : 10 ans**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Amortissement : Capital Constant**
- **Frais de dossier : 100,00 €**

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées,
- de faire les modifications budgétaires nécessaires.

DELIBERATION NOMMANT LE COORDONNATEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DU RECENSEMENT 2023 DE LA COMMUNE PAR L'INSEE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'INSEE organise le recensement de la commune du 19 janvier au 18 février 2023.

Pour pouvoir effectuer cette mission, le conseil municipal doit nommer un coordonnateur communal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les fonctions de coordonnateur communal à Madame Céline FOUREZ actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au sein de la commune.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

Rénovation énergétique de la salle des fêtes :

Monsieur Després, technicien au SDEC ENERGIE va rencontrer les élus le vendredi 22 juillet afin d'évoquer le planning des travaux envisagés.